

Image not found or type unknown



Information sur un refus de tutelle d un descendant

Par **bogyya**, le **07/01/2014** à **10:13**

bonjour
Le père de ma femme vient de décéder sa femme est toujours vivante et à 86 ans et demeure chez nous en ce moment.
Ma femme à un demi-frère et 4 sœurs. Son frère veut être tuteur de sa mère et à fait une demande auprès du juge des tutelles alors qu'il vit à 800 km de sa mère et est peut être venu la voir 10 fois en 10 ans.
Elles sont contre sa demande de tutelle et préféreraient que sa soit une des sœurs qui soit la tutrice, est il possible de refuser sa demande de tutelle par conseil de famille auprès du juge des tutelles et qu'elles sont les recours pour arrêter cette procédure (envoyer un courrier au juge des tutelles, ne pas remplir la demande de tutelle qu'il à envoyé, ou faire également une demande de tutelle).
Merci par avance de votre réponse.